



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

CONSEIL

NATIONAL

Réunion du 2 mars 2024

Cette réunion s'est tenue à Marseille le samedi 2 mars 2024.

*Etaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL et VEROLA
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, LE BOT,
MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, THEARD et VAISSIERE*

Mmes et MM. les Président(e)s des Comités Régionaux

*Y participaient : M. GRANDE, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ, Directeur Technique National*

*Excusés : Mme VIGUIE
MM. GONY et IANNARELLI
MM. les Président(e)s des Comités Régionaux CVL et PDLL*

Absent : M. le Président du Comité Régional CORSE

Accueil du Président

I. Point financier (Jean-Marie MARAUX) :

Débutons par une bonne nouvelle avec le nombre de licenciés à la date du 29 février : 272962 dont 32 800 nouveaux. Nous sommes rassurés par rapport à nos prévisions budgétaires puisque nous avons acté avec la commission des finances une recette de licences sur une base de 285 000 licenciés. Logiquement, nous devrions dépasser ce nombre et nous rapprocher des 300 000 licenciés (nombre que nous avons atteint en 2019 avant la pandémie Covid).

D'autre part, une autre bonne nouvelle avec 3 590 clubs inscrits en coupe de France 2024/2025, soit une augmentation de 106 clubs par rapport à 2023.

Pour la partie financière, sur le compte de résultat 2024, nous avons procédé au règlement des dépenses de fonctionnement de décembre, janvier et février avec pour principale dépense l'organisation du congrès de Grande Synthe. Notons que le budget alloué a été plus que bien respecté, notamment le prix de l'hébergement qui a été inférieur aux précédents congrès. Nous avons un total de dépenses de 27 387.46 € pour un budget de 35 000 €.

Pour la partie recettes, nous allons procéder à l'appel au versement de l'acompte sur les licences 2024 pour nos comités, acompte à régler avant le 15 avril 2024. Je rappelle que nous facturerons aux comités sur la base des licences 2023 un acompte de 70 % et concernant les mutations, nous les facturerons avec la fiche financière en octobre puisque la période de mutation est valable sur l'année complète. Nous intégrerons dans l'acompte le versement des indemnités des tours de zone de la Coupe de France 2023/2024.

Faisons un point sur les subventions en cours pour nos différents évènements :

- 20 000 € du Ministère pour le championnat d'Europe 2023 d'Albertville ;
- 40 000 € du Conseil Régional pour la finale de la Coupe de France 2024 à BEAUVAIS ;
- Pour le championnat du Monde de DIJON, les subventions déjà versées sont :
 - o 75 000 € du Ministère ce qui correspond à un acompte de 50 % ;
 - o 240 000 € de la Métropole de DIJON – le solde de 60 000 € sera versé à la présentation du bilan de l'évènement ;
 - o 90 000 € du Conseil Départemental 21 ;
 - o La subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté reste en attente.

Pour la partie sur la subvention A.N.S 2024 pour les comités et les clubs, l'enveloppe 2024 est de 305 900 € (contre 270 500 € en 2023), soit une augmentation de 12 % non négligeable due certainement à la prise en compte du travail pertinent et efficace de la commission A.N.S. de la F.F.P.J.P. dirigée par Corentin DUTERME.

Le calendrier prévisionnel de la campagne est :

- Jeudi 4 mars 2024 – 10h00 : ouverture de la campagne et début de la période de dépôt des dossiers de subvention en ligne sur Le Compte Asso ;
- Courant mars 2024 – 18h00-20h00 : réunion collective et à distance d'information A.N.S.-P.S.F. et de formation sur Le Compte Asso ;
- Dimanche 14 avril 2024 – 23h59 : fin de la période de dépôt des dossiers sur Le Compte Asso ;
- Lundi 15 avril 2024 – Vendredi 17 mai 2024 : phase d'instruction des dossiers ;
- Semaine du 20 mai 2024 : tenue de la commission fédérale A.N.S.-P.S.F. pour validation de l'attribution des fonds.

II. Compte-rendu du conseil des régions

A. Championnats de France JEUNES

- **Nombre équipes aux Championnats de France** = 64 équipes dans chaque catégorie semble faire l'unanimité au niveau des Régions et de la FD.

Quotas par CR : Il serait bien de ne plus avoir à se poser la question chaque année et choisir une fois pour toute une formule pour définir les quotas

Les régions demandent la création d'un comité de pilotage d'abord entre les présidents de région qui souhaitent y travailler puis avec la DTN pour aboutir à une concertation et un projet commun présenté au Comité Directeur de la FFPJP. Ce comité serait composé de Mmes BELLI, CLAMENS et COSTE et de MM. CHIRAND et POULARD.

Système Swiss : Est-il possible d'avoir 2 équipes à égalité ? Et si tel est le cas, quel point de règlement doit être pris en compte (tir de précision selon quelle formule,). Ceci afin que tout le monde applique la même formule dans toutes les compétitions concernées. Apparemment il existe un tuto système SWISS spécifique à la FFPJP, qu'il serait peut-être bien de faire figurer sur un règlement.

Un projet sportif sortira-t-il rapidement après le travail de chacun ?

Réponse du Comité Directeur : *OUI pour 2025, il ne faut pas se précipiter car ce qui sortira de la concertation doit être pérenne. Je sais que la pression des clubs des écoles de pétanque sur les CD est grande pour que chacun ait son équipe au championnat de France. Mais quels messages envoie-t-on aux jeunes quand la qualification n'est pas le résultat d'une compétition avec des oppositions ayant du sens. Et aujourd'hui, comment donner du sens à un championnat départemental lorsqu'il y a peu ou pas d'adversaire. Est-ce bien raisonnable ou pédagogique ? Je souhaite que des championnats départementaux, aux championnats de France en passant par les championnats régionaux, ces compétitions soient porteuses de sens, de valeurs pour nos jeunes, pour tous nos jeunes où qu'ils aient pris leur licence.*

J'invite donc le comité de pilotage et la commission jeunes, aider par la DTN, à unir leur regard et leurs expériences pour décliner un projet pour les années à venir. Le CODIR a vocation à se prononcer sur ce sujet avant l'été 2024.

B. Nationaux

Incidents sur ces compétitions

Pourquoi pas de rapports d'incidents ou incomplets ?

Réponse du Comité Directeur : *oui pourquoi cette OMERTA dans certaines régions, comment fait-on pour devenir courageux et porter les faits répréhensibles devant les juridictions compétentes.*

Quelles solutions pour éviter ces débordements à l'avenir ?

Réponse du Comité Directeur : *plus de sécurité, plus de formation, plus de solidarité entre les officiels intervenant sur les compétitions.*

Il a été remarqué que des rapports d'incidents ne sont pas faits systématiquement par les délégués, arbitres ou organisateurs ce qui n'est pas normal. Il faut peut-être en tirer les conséquences et ne plus les désigner sur un concours national.

Le Président fédéral a rédigé un mot qui sera à lire lors des organisations de toutes compétitions de quelque nature que ce soit.

Délégations Nationaux : AURA et PACA organisent les 3/4 des nationaux et ne peuvent assurer toutes les délégations. Solliciter les élus régionaux de toutes les régions pour pourvoir ces délégations non assurées par la FFPJP et le CR organisateur. Éviter la désignation par défaut du CD organisateur et surtout un membre du club organisateur.

Développer la formation des délégués pour éviter des affaires disciplinaires pouvant mettre en cause des Délégués.

Réponse du Comité Directeur : *la formation est nécessaire mais le courage de dénoncer aussi. Et cette capacité n'est pas l'apanage des seuls officiels, cela nous concerne tous. Même si je sais que suivant les situations ce n'est pas facile.*

Tenue vestimentaire : Bas sportif pour les nationaux... Qu'en est-il ? Quand cela sera-t-il mis en place ? Il y a suffisamment longtemps que la question est posée. La tenue sportive étant déjà obligatoire dans bien d'autres compétitions.

Certains organisateurs se plaignent encore de la désignation géographique des arbitres qui viennent de loin et donc des frais importants pour l'organisateur.

Réponse du Comité Directeur : *lesquels ? Tous, les TOP 1000 et + ?? Pour ma part, je suis favorable à cette mesure lorsque la compétition monte en gamme.*

C. Élections des 2 représentants des régions au futur CD de la FFPJP

Le conseil des régions souhaite que les deux représentants au futur comité directeur soient élus en présentiel la veille ou le matin du congrès fédéral.

Réponse du Comité Directeur : *oui pourquoi pas, mais un vote pas une cooptation, vote électronique sous le contrôle de la commission électorale. Les résultats doivent comme pour les autres votes être tenus secret jusqu'au congrès.*

Planning des élections (CD-CR-FFPJP-arbitres-Educateurs-Haut niveau)

Le retroplanning doit tenir compte des textes et des différents délais à respecter. La date du 24 novembre qui a été annoncée pour les assemblées générales départementales doit être respectée.

Pour le vote des clubs, la meilleure solution est certainement le vote des clubs lors des assemblées générales départementales.

Le Conseil des Régions sensibilise le Comité Directeur Fédéral sur les délais administratifs imposés par les textes entre les AG Départementales et Régionales, notamment en cas d'absence de liste ou de liste incomplète.

Réponse du Comité Directeur : *la F.F.P.J.P. va programmer très prochainement une nouvelle visioconférence de la Commission Mixte paritaire pour travailler sur ce sujet ainsi que sur les modalités de vote.*

D. GESLICO

Honorabilité – arbitres – Educateurs...

Saisie des informations dans Geslico

Les comités régionaux ne pouvant faire des mises à jour de Geslico concernant la composition de leur comité directeur, il est donc demandé à la F.F.P.J.P. de mettre à jour la composition des CR.

Pour la mise à jour des arbitres et éducateurs dans GESLICO, certains comités départementaux ne le font pas. Pourquoi le centre national de formation ne le ferait pas pour les éducateurs et la C.N.A. pour les arbitres ?

La Fédération gère le recensement des BF1 (en activité) et des Arbitres (en activité) pour établir la liste des électeurs de ces deux collèges.

Il a été constaté également un nombre important de doubles licences pour certains joueurs. Aux comités départementaux d'être plus rigoureux.

Réponse du Comité Directeur : *GESLICO doit évoluer afin que les données nécessaires aux contrôles d'honorabilité soient effectives sous peine de ne pouvoir délivrer ou valider une licence.*

Je rappelle que le club doit déclarer au CD, les membres de son CODIR et tout particulièrement ceux dont l'honorabilité est obligatoirement contrôlée à savoir : Président, trésorier, secrétaire. Pour ce faire, il doit fournir la fiche signalétique du club avec le nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse en cours de validité. Pour information ne peut être contrôlée que l'honorabilité d'une personne active, d'où la nécessité de tenir ces informations à jour, ne pas le faire est contraire à la loi et cas de problème, la recherche en responsabilité peut conduire à des sanctions pénales pour défaut dans sa mission de service public, etc.

E. Mise à jour du REGLEMENT des CONCOURS REGIONAUX

Article 2 Inscriptions

Augmentation des frais d'inscription pour un concours régional de 50 à 70 euros applicable pour 2025. Gratuit pour les concours jeunes.

Article 6 Déroulement

Modification demandée

Remplacer le mot **peuvent se dérouler** par **doivent se dérouler** sur **2 jours maximum en pétanque et 3 jours maximum pour le provençal.**

Rajout des dotations suivantes :

Concours jeunes en doublette : de 200 € à 400 € en lots

Concours jeunes en individuel : de 100€ à 200€

Le règlement sera mis à jour et transmis à la FFPJP pour validation.

F. Calendrier 2025

Est-il établi ? Les régions seront elles impliquées dans celui-ci ?

Les Régions souhaiteraient être associées au travail de la Commission en charge de ce sujet.

Michel LEBOT exprime sa volonté de modifier le calendrier fédéral en valorisant les Championnats régionaux.

Réponse du Comité Directeur : *je ne sais pas ce que l'avenir nous réservera mais il est clair que les futurs candidats à la gestion de la Fédération et de ses organes déconcentrés devront se pencher sur l'épineux problème du calendrier et de la superposition des compétitions.*

La parité au niveau des régions à l'horizon 2028 et limitation des mandats

Quelles sont les motivations du ministère qui limite le nombre de mandat d'un président (Fédération et régions) ?

Réponse du Comité Directeur : *en expliquant ce en quoi consiste notre travail et en répétant encore et encore, combien s'investir malgré les critiques est important pour un sport et la vie associative. Le renouvellement et le fait de ne pas instaurer des fonctionnements sclérosés où la remise en cause est inexistante.*

III. Sujets débats / Questions-réponses

Questions (Régions) / Réponses (Président de la F.F.P.J.P.)

1. Ile de France

Maintenant que les nouveaux statuts ont été validés au Congrès, quelle suite pour le prochain mandat ?

Réponse du Comité Directeur : *il appartiendra aux différentes listes d'expliquer leur projet.*

Comment faire pour les départements qui n'ont pas suffisamment de BFI pour encadrer leurs équipes au championnat Régional jeunes ? Pouvons-nous laisser uniquement pour ce championnat régional place à nos initiateurs ? Bien entendu, les coaches sur le Championnat de France Jeunes seront à minima BF1.

Réponse du Comité Directeur : *l'encadrement en particulier des jeunes ne peut être confié, au regard de l'honorabilité, qu'à des personnes diplômées à minima BF1.*

La carte d'identité et le permis de conduire sont maintenant autorisés sur le téléphone, pourquoi ne pas autoriser la licence avec photo ?

Réponse du Comité Directeur : *à étudier.*

2. Normandie

Le manuel d'utilisation Gestion Concours que l'on trouve à télécharger sur le site F.F.P.J.P date de 2015 alors que l'on trouve des versions 2023.2.1 sur les sites de certains comités départementaux. Quand aura-t-on une mise à jour sur le site de la fédération ?

Réponse du Comité Directeur : *un concours autorisé par un CD est fédéral, certes il n'est pas inscrit au calendrier officiel départemental, ce peut être une animation, interne au club ou ouverte à non licencié, mais il a reçu une autorisation d'un organe déconcentré. La participation d'un joueur suspendu est donc interdite, le contrôle des licences peut être effectué ainsi que l'utilisation d'un pass contact pour promouvoir la discipline et encourager la prise de licence.*

3. Comité Départemental 76

Quel recours a un club vis à vis de joueurs ayant des dettes et ne répondant pas aux relances de paiement tout en demandant leur mutation ?

Sachant que, si ceux-ci restent 5 ans sans reprendre de licence, ils ne figureront plus dans la base des licenciés. Passé ce délai ils pourront reprendre une licence sans payer de démission et sans avoir réglé leurs dettes à leur ancien club.

Réponse du Comité Directeur : *eh oui, sauf si on nous le signale et que l'on peut faire en sorte de le maintenir ? Est-ce dans l'ordre du possible ????*

4. Bourgogne Franche Comté

Qui vote lors des assemblées générales des comités régionaux 2024 ?

Réponse du Comité Directeur : *les représentants des départements qui ont été validés par l'assemblée générale du comité départemental sur proposition du comité directeur départemental pour siéger lors de cette assemblée générale, article 6 des statuts des comités régionaux.*

Les Grands Electeurs uniquement comme précédemment ? *Oui.*

Les clubs aussi ? *Non.*

Quel est le délai de dépôt des listes par rapport à la date de l'AG ? *Le comité régional fixe la date de dépôt de ses listes.*

Et auprès de qui doivent-elles être transmises ? *Du secrétariat du comité régional puis à la commission de surveillance des opérations électorales.*

Compte-tenu du championnat du Monde à Dijon qui oblige le CD21 à décaler son AG, des aménagements sont-ils prévus pour l'Assemblée Générale du Comité Régional BFC ? En effet, AG du CD21 le 14 décembre, AG le lendemain du Comité Régional le 15 décembre puisque le congrès de la FD est prévu le 20 décembre à Belfort. Tout cela dans la même région !

Réponse du Comité Directeur : *en raison des délais statutaires, le CD 21 et le CR BFC devront respecter les dates fixées pour les autres Comités.*

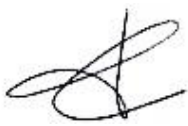
Pourquoi la coupe de France provençal se joue-t-elle sur une année alors que la coupe de France à pétanque sur 2 ?

Réponse du Comité Directeur : *ce sera étudié.*

Fin de la réunion : 16h30.

Le Secrétaire général de la F.F.P.J.P.

Laurent BOURLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.

Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke on the left, followed by a vertical stroke and a series of loops and a horizontal stroke at the end.